

CHSCT-M du 15 décembre 2021

AVIS

Tous les avis ont été adoptés ; la CFDT s'est néanmoins à chaque fois abstenue.

Avis n° 1 sur le renforcement du cadre sanitaire dans les EPLEFPA

Si la tenue des instances locales est une constante dans les exigences des membres du CHSCT ministériel du MAA, les membres du CHSCT ministériel du MAA **rappellent** que les représentant.es des personnels doivent être informé.es continuellement par les directions locales, à plus forte raison lorsqu'un ou plusieurs cas *Covid* est connu dans leur structure. En outre, ils **constatent** un relâchement en matière de règles sanitaires dans les restaurations scolaires, et **demandent** que le ministère soit en contact étroit avec les conseils régionaux pour faire appliquer les protocoles en vigueur. Ce relâchement est également constaté pour le masque, qui est mal - voire plus porté - par certain.es agent.es ou usagers. Face aux difficultés rencontrées dans les établissements par le personnel en matière de télétravail, les membres du CHSCT ministériel du MAA **demandent** que toutes les missions télétravaillables puissent être autorisées par les chefs de service aux personnels qui en feraient la demande. Enfin, ils **rappellent** que la situation actuelle nécessite de limiter les brassages de population. Aussi, les réunions en présentiel doivent être temporairement abandonnées au profit de modalités hybrides (ou alors en distanciel), voire reportées ou annulées (JPO, réunions parents-professeurs notamment).

Avis n° 2 sur les dispositifs d'amélioration et de renouvellement de l'air

Ouvrir les fenêtres rencontre des réticences de la part des agent.es et des usagers en cette période hivernale. En outre, certains services et structures de notre ministère sont confrontés à des systèmes d'aération défectueux, les travaux doivent démarrer sans tarder, l'employeur ayant la charge de veiller sur la santé physique et mentale des agent.es. Or, il n'est plus à démontrer que le renouvellement de l'air est crucial pour prévenir la propagation du SARS-CoV-2 - comme d'autres virus hivernaux. En ce qui concerne l'enseignement agricole, les membres du CHSCT ministériel du MAA **demandent** que notre ministère co-finance avec les régions, les capteurs de CO2 dans les établissements de formation, comme il a été annoncé par le ministre de l'Education nationale à plusieurs reprises et dote ses structures en capteurs de CO2 et purificateurs d'air. Ils **demandent** que les DRAAF prennent de toute urgence l'attache des conseils régionaux, pour établir la part du financement de chacun des acteurs concernés (DRAAF, Région, ministère). Afin que ce déploiement généralisé puisse être réellement efficace, cela ne peut se faire sans étude préalable sur le matériel choisi et sur la nécessaire formation des acteurs qui y veilleraient en local.

Avis n° 3 sur les personnels vulnérables

Alors que la situation sanitaire se dégrade, le statut de "vulnérables" reste soumis à la circulaire du 9 septembre 2021. Les membres du CHSCT ministériel du MAA **demandent** de revenir aux critères précédents qui étaient plus protecteurs pour une bonne partie de ces agent.es, d'autant que nous sommes dans une période de campagne de dose de rappel, signe que l'immunité générale est affaiblie. De même, pour les personnes qui vivent avec une personne vulnérable : si les missions ne sont pas télétravaillables, les agent.es doivent pouvoir protéger leur famille et être positionné.es en ASA.

Avis n° 4 sur les campagnes systématiques et régulières de tests *anticovid*

Les membres du CHSCT ministériel du MAA **demandent** que soient réalisés périodiquement dans tous les services et structures de notre ministère - et pour tous les usagers dans l'enseignement agricole (personnels, élèves, apprentis, adultes en formation) -, des tests comme moyen de lutte contre l'épidémie, comme le gouvernement le souhaite. Ces derniers ont prouvé leur efficacité pour détecter les porteurs de virus asymptomatiques et éviter - par leur diagnostic précoce - des fermetures d'établissements.

Les membres du CHSCT ministériel du MAA **rappellent** que ces tests ne peuvent être réalisés que par des équipes mobiles, via un engagement interministériel.

Avis n° 5 sur les allègements de programme dans certains territoires d'Outre-Mer

Les EPLEFPA des DROM *Guadeloupe* et *Martinique* ont connu une situation sanitaire et sociale extrêmement dégradée depuis septembre 2021. Cela a entraîné de graves perturbations dans le déroulement des progressions pédagogiques (engorgement du calendrier des CCF, nombreux éléments des référentiels non dispensés), ce qui a eu pour conséquence d'aggraver des conditions de travail, déjà fragiles. Compte-tenu de cette situation et du passif pédagogique de ces deux dernières années, les membres du CHSCT ministériel du MAA **demandent** des aménagements d'épreuves pour les usagers de ces établissements.

Avis n° 6 sur la rentrée scolaire de janvier 2022

La situation sanitaire actuelle dans les EPLEFPA est très inquiétante. La dernière enquête datée du 3 décembre 2021, révèle un nombre de cas *covid* et cas contact au plus haut depuis le début de la crise sanitaire dans l'enseignement agricole. Afin d'anticiper une nouvelle détérioration de la situation avec l'arrivée du variant *Omicron*, hautement contagieux, les membres du CHSCT ministériel du MAA **demandent** que tout soit mis en place pour l'activation rapide et efficace du niveau 3 - qui entraîne la mise en place de jauges dans les classes, les internats les restaurants scolaires -, le cas échéant.